

## DECISION 05/2025 PORTANT SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue

- Vu la Sixième partie, Livre I, Titre IV, Chapitre III section 2 du Code de la Santé Publique et notamment ses articles D.6143-33 et suivants ;
- Vu le livre IV du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le décret N° 891 du 17 avril 1943 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 21 septembre 1941, notamment son article 252 ;
- Vu le décret N° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi N° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;
- Vu le décret N°2009-1765 du 30 Décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé – et portant application de la loi du 21 Juillet 2009 – dite « Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires ».
- Vu l'arrêté ministériel portant nomination de Monsieur Soffian BUCHERIE en date du 9 janvier 2023, en qualité de directeur adjoint du Centre hospitalier de Villefranche de Rouergue.
- Vu la décision du CNG du 7 juin 2022 nommant Monsieur Olivier GRANOWSKI Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue et des EHPAD des Genêts d'Or et de Laguépie.

### Décide

**Article 1 :** En cas d'absence de Madame Aude BAUDUIN, Directrice des finances, de la performance et du patrimoine, délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues PEIFFER, Attaché chargé des services économiques et logistiques, à l'effet de signer les documents précisés ci-dessous, compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité du service de cette fonction.

- Les bons de commande MAGH2
- Les devis

**Article 2 :** Cette délégation est assortie de l'obligation de prendre les décisions rendues nécessaires par une situation d'urgence et liées au bon fonctionnement des services dans le cadre de son tour de garde du personnel de direction.

**Article 3 :** Cette délégation de signature est assortie de l'obligation :

- De respecter les procédures réglementaires en vigueur et les procédures mises en place par l'établissement,
- De rendre compte des opérations réalisées à Monsieur Olivier GRANOWSKI (Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue) et Mme Aude BAUDUIN (Directrice en charge des finances, de la performance et du patrimoine).

**Article 4 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature et sera transmise à M. le Trésorier de Rodez et au Conseil de Surveillance. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 9 :** Cette décision prend effet le 18 avril 2025.



Villefranche de Rouergue,  
le 18 avril 2025

Dépôt de Signature

Hugues PEIFFER

La Directrice en charge  
des finances, de la performance  
et du patrimoine

Aude BAUDUIN

Le Directeur

Olivier GRANOWSKI

